

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

Affiché à la porte de la Mairie le 13 octobre 2017

Étaient présents : Messieurs FLORIN, GAUDEFROY, SENECHAL, DUFOUR, WATBOT, GUERNUT, MARTIN.
Mesdames MORELLE, LAUGIER, TARGY.

Absents excusés: Monsieur LEFEBVRE
Monsieur VICTORIEN
Madame LENGOWSKI

Procurations : Monsieur BONNAVE donne procuration à Monsieur FLORIN
Madame BRUXELLE donne procuration à Monsieur GAUDEFROY

Secrétaire de séance : Monsieur GUERNUT.

Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu de la session du 30 mai 2017
- Commission des affaires scolaires du 24 août 2017
- Commission des fêtes du 28 septembre 2017

Projets de délibérations :

- Parc éolien
- Assurance SMACL
- Ouverture de crédits cautionnement
- Dérogations aux fermetures le dimanche
- Droits de voirie taxis – Revalorisation 2018

Informations et questions diverses

- Circulation des 3T500 en centre-ville
- Broyage Nord-est / Zone industrielle
- Aisne-Enrobés / Zone industrielle
- Règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie de l'Aisne

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur FLORIN, 1^{er} Adjoint et Président de séance demande aux collègues du Conseil Municipal d'avoir une pensée pour notre Maire André BONNAVE, hospitalisé.

Je sais, précise-t-il que de son côté, André doit bien penser à nous à l'occasion de cette séance ordinaire de l'Assemblée Municipale.

Séance ouverte à 19h00

L'ordre du jour appelle l'examen des différents dossiers à savoir :

- **Compte-rendu de la séance ordinaire du 30 mai 2017**

Il semblerait que certains élus ne seraient pas en possession de ce compte-rendu.

Il est rappelé qu'à l'issue d'une réunion et après accord du secrétaire de séance, ces comptes-rendus sont immédiatement affichés en Mairie, diffusés sur le site de la Commune et adressés aux élus au plus tard dans la quinzaine qui suit la réunion.

Pour le bureau municipal, les comptes-rendus sont remis dans les casiers des élus.

Pour les conseillers, ces documents sont acheminés, sous enveloppe, à leur domicile.

Bonne note est prise. Adoption.

- **Commission des affaires scolaires du 24 août 2017**

Madame LAUGIER, Adjointe Déléguée aux Affaires Scolaires donne connaissance de ce compte-rendu de réunion.

Elle précise que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles et que le rythme scolaire, tel que décidé lors de notre précédente réunion, est resté fixé à 4 jours ½.

L'élection des parents d'élèves au Conseil d'Ecole doit avoir lieu prochainement et une réunion de cette instance est fixée avant la fin du mois.

Bonne note est prise par le Conseil Municipal.

D'autre part, précise Madame LAUGIER, à la suite d'une intervention auprès de la Communauté d'Agglomération, les frais de transport scolaire, à destination de la médiathèque, sont désormais pris en charge, non plus par la Commune mais par cette nouvelle structure, d'où une économie budgétaire de l'ordre de 1300€ par an précise Monsieur FLORIN.

Dans le cadre des affaires scolaires, Monsieur FLORIN précise que le contrat liant la Commune à la société de restauration se termine le 31 décembre prochain.

Il s'agissait d'un contrat annuel, renouvelable deux fois.

Une consultation vient d'être lancée auprès des sociétés de restauration collective.

Il s'agit là d'une simple consultation puisque non soumise aux dispositions du code des marchés publics, le seuil étant inférieur aux critères fixés.

Les offres ont été demandées pour le 06 novembre, délai de rigueur et la Commission d'Appel d'Offres sera convoquée le 07 novembre à 11 heures en Mairie afin d'analyser les propositions reçues.

Bonne note est prise par l'Assemblée.

Monsieur FLORIN donne ensuite connaissance à l'Assemblée municipale d'un état établi concernant le tableau des « Contrats aidés ».

A ce jour, 4 contrats existent au sein de la collectivité.

Il est à noter que sur ces 4 contrats, 1 contrat se terminera le 31 décembre de cette année.

Il faudra être vigilant car, à ce jour, nous ne savons toujours pas ce que le gouvernement envisage faire au titre de ces contrats.

La répartition de ces contrats est la suivante :

- 1 contrat aux services techniques
- 2 contrats en Périscolaire
- 1 contrat au titre de la maternelle et de la primaire

Bonne note est prise de ces informations par le Conseil Municipal.

- **Commission des Fêtes du 28 septembre 2017**

Monsieur GAUDEFROY donne connaissance à l'Assemblée du contenu de cette réunion dont les points principaux peuvent se résumer comme suit :

- **Location de la salle Brunehaut au profit des associations condrinoises**

Un projet de délibération rectificative est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Après lecture, ce projet est adopté à l'unanimité des Membres présents et représentés.

SALLE BRUNEHAUT – LOCATIONS – ASSOCIATIONS LOCALES CONDRINOISES

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 29 septembre 2015 fixant les conditions et tarifs de location de la Salle Brunehaut avec en particulier la mise à disposition aux Associations Locales Condrinoises,
Vu l'avis émis par la Commission des Fêtes et Cérémonies en date du 28 septembre 2017,
Considérant qu'il importe de modifier les dispositions arrêtées dans la délibération précitée,

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés, le Conseil Municipal ;

1. **DECIDE** de modifier à effet du 1^{er} novembre 2017 les conditions de location de la Salle Brunehaut au profit des Associations locales Condrinoises comme suit :
 - Location à la journée : 120€ le samedi OU dimanche uniquement dans le cadre d'une double location sur le week-end.
2. **DIT** que les autres dispositions prévues dans la délibération précitée restent toutes en vigueur,
3. **DIT** que les recettes provenant de ces locations seront rattachées aux opérations budgétaires des exercices correspondants article 752.

Monsieur Jean-Pierre MARTIN arrive en séance à 19 heures 25.

- **Arbre de Noël**

Il est précisé à l'Assemblée que Monsieur le Maire a exprimé le souhait que cette fête de Noël soit maintenue en 2017 au profit des enfants de la Commune.

Il estime qu'il s'agit d'un moment fort pour les enfants et qu'il serait dommage de le supprimer, voire de le modifier.

C'est un moment convivial et de circonstance en cette période de l'année.

L'Assemblée prend note de ce souhait et le programme sera revu en conséquence.

Bonne note est prise des différents rapports repris dans ce compte-rendu avec en particulier la question relative à la fête communale dont la proposition est acceptée à titre d'expérimentation.

- **Informations**

Avant de passer à l'examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour, Monsieur FLORIN rappelle à l'Assemblée qu'en juin dernier, à l'occasion de pluies d'orage, la place de Condren a été inondée.

Cette situation a été critique quant à la montée des eaux par rapport aux installations foraines installées sur la place.

Il passe ensuite en la parole à notre collègue Monsieur Jean-Paul DUFOUR en charge du SIVOM pour la Commune.

Monsieur DUFOUR commente à l'Assemblée la tenue des réunions de travail avec le SIVOM, avec VEOLIA et la nature des travaux réalisés à ce jour afin d'enrayer la montée des eaux et permettre leur écoulement le long du « chemin des planquettes ».

Bien entendu la situation n'est pas encore parfaite et il reste des soucis à résoudre, tant la nature des travaux est importante et surtout quant à l'évacuation des eaux en bout de ce chemin.

En effet, nous sommes en « propriété privée » dans les pâtures et il convient de bien vérifier la nature de ces écoulements « ruisseau » ou « fossé » le régime d'intervention étant tout à fait différent et réglementé.

Monsieur Jean-Paul DUFOUR présente le plan qu'il a fait et précise qu'il suit le dossier de près tant auprès des représentants de VEOLIA qu'avec le SIVOM.

Monsieur FLORIN remercie Monsieur DUFOUR de ces précisions.

Monsieur DUFOUR quitte la séance à 20 heures retenu par des autres réunions.

Procuration est donnée à Madame MORELLE Martine.

Examen des différents projets de délibérations.

- **Parc éolien**

Après exposé et débat, le Conseil Municipal décide de statuer à mains levées et adopte la délibération suivante, rectifiée par rapport au projet établi précédemment.

Monsieur Claude FLORIN, 1^{er} Adjoint, Président de séance, donne connaissance à l'Assemblée Municipale du dossier reçu de Monsieur le Préfet de l'Aisne portant sur la demande

d'autorisation unique d'exploitation du **PARC EOLIEN DE LA GRANDE BORNE** sur le territoire des Communes de REMIGNY et de VENDEUIL présentée par la société « **LES VENTS DE L'AXONAI** ».

Une enquête est organisée du 03 octobre au 03 novembre 2017 en Mairie de VENDEUIL.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

Cet avis ne pourra être pris en considération que si toute personne susceptible d'être intéressée par le projet ne prend ni part au débat, ni au vote et s'il est exprimé, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête publique, soit le 18 novembre 2017.

Après exposé, le Conseil Municipal,

Considérant que son avis n'a jamais, à ce jour, été sollicité dans le cadre des diverses implantations de ce type réalisées dans le secteur,

Considérant qu'aucune garantie ni assurance n'est donnée quant au devenir de ces équipements et terrains d'assiette en fin d'exploitation.

1. **PREND** acte de la demande d'autorisation unique d'exploitation du **PARC EOLIEN DE LA GRANDE BORNE** présentée par la société « **LES VENTS DE L'AXONAI** » sur le territoire des communes de REMIGNY et VENDEUIL
2. Après vote à mains levées se prononce comme suit sur le projet à savoir :
 - Nombre de présents et représentés : 12
 - Abstentions : 7
 - Pour : 0
 - Contre : 5

- **Incendie – Ateliers Municipaux**

Monsieur Claude FLORIN, 1^{er} Adjoint, Président de séance, rappelle à l'Assemblée Municipale que le 11 avril 2017 un incendie s'est déclaré dans les ateliers municipaux provoquant des dégâts tant au bâtiment qu'à certains matériels s'y trouvant.

La Ville est assurée auprès de la SMACL Police n°17967.

Ce sinistre a été enregistré sous les références : 2017135230T.

Des expertises ont été diligentées par la compagnie auprès du cabinet EUREXO sous les références : 2017.08.9569.

Le 20 juillet 2017 l'expert a arrêté ses propositions d'indemnisations :

Le montant total de l'indemnisation a été chiffré à 34.483.62€ réparti comme suit :

- Règlement effectué directement par la SMACL à la société BELFOR chargée du nettoyage et de la décontamination : **16.107.95€**
- Règlement immédiat à la commune : **16.455.94€**
Décomposé comme suit :
 - Nettoyage par les services techniques : **581.00€**
 - Dommages immobiliers vétusté déduit : **13.449.97€**
- Décomposée comme suit :
 - ◆ Couverture : **2.688.00€**

◆ Menuiseries extérieures :	3.034.58€
◆ Electricité :	3.252.90€
◆ Chauffage électrique :	2.196.49€
◆ Réparation du sol :	350.00€
◆ Peinture :	1.928.00€

- Dommages au contenu : 2.724.97€
 Décomposés comme suit :
 - Tuyau d'aspiration 453.67€
 - Remorque 419.30€
 - Semoir 1.352.00€
 - Outillages divers 500.00€

Déduction faite de la franchise contractuelle de 300.00€

- Règlement à la Commune différé après travaux et sur justificatifs répartis comme suit en vétusté : 1.919.73€
 - Couverture : 672.00€
 - Menuiseries extérieures : 337.18€
 - Electricité : 361.43€
 - Chauffage électrique : 549.12€
 - **Soit une indemnisation de la Commune à hauteur de : 18.375.67€**

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur la liquidation et la ventilation de cette indemnisation suivant décomposition ci-dessus.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés:

VU les pièces annexées du dossier de sinistre,

1. **ADOPTE** les conclusions et indemnisations suivant détail repris ci-dessus.
 2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à engager les dépenses nécessaires à la remise en état et au remplacement du matériel détruit.
- **Budget Général – Exercice budgétaire 2017 / décision modificative n°1**

Monsieur Claude FLORIN, 1^{er} Adjoint, Président de séance, informe l'Assemblée Municipale qu'une décision modificative n°2 doit être effectuée au titre du budget de la Commune pour l'exercice 2017.

En effet il convient d'ouvrir en recettes et en dépenses les crédits nécessaires pour faire face aux opérations comptables visant la rubrique « dépôts et cautionnements ».

Après exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

1. **DECIDE** de procéder à la décision modificative suivante :
 - Recettes – Dépôts et cautionnements à encaisser = + 500.00€
article 165
 - Dépenses - Dépôts et cautionnements à rembourser = + 500.00€
article 165
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les opérations nécessaires à ce titre.

3. **DIT** que les recettes et dépenses seront rattachées aux opérations budgétaires 2017 article 165.

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES COMMERCES LE DIMANCHE - ANNEE 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Vu la loi 2015-980 du 6 août 2015 portant sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la nouvelle réglementation relative à la dérogation accordée par le Maire au repos dominical prévue à l'article L 3132 du code du travail qui s'appliquera en 2018 ;

Considérant que le nombre de dérogations ne peut excéder 12 par an ;

Vu sa délibération en date du 11 octobre 2016;

Considérant que la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante ;

Vu les consultations préalables organisées auprès :

- Des entreprises intéressées de la Commune,
- Du Conseil Communautaire à fiscalité propre

Après exposé ;

1. **PREND** acte des dispositions prévues par la réglementation portant sur les dérogations à l'ouverture des commerces le dimanche,
2. **PREND** acte des consultations effectuées auprès des différentes instances concernées,
3. **EMET** un avis favorable à l'ouverture des commerces le dimanche sous réserve de l'application de l'article L.3131-26 du code du travail, dans la limite de 12 autorisations par an,
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ces dispositions.

- **Informations diverses**

Circulation des poids lourds en centre-ville

Il est rappelé à l'Assemblée que par arrêté de 1992 , la circulation des véhicules de plus de 3T500 est interdite en traversée d'agglomération.

Or, nous sommes, depuis quelque temps, confrontés à de plus en plus de passages de véhicules « semi-remorque » de 35 tonnes venant du D1 (Route de Soissons) à destination de la zone industrielle.

Une demande de modification de la signalétique avait été demandée aux services de la voirie départementale mais sans succès apparent.

Or, récemment, le pont sur « L'Oise » à destination d'Amigny-Rouy a fait l'objet d'une vérification et il en résulte une diminution du tonnage autorisé passant de 19 tonnes à 12 tonnes.

De ce fait, nous avons sollicité de la Voirie Départementale une refonte complète de la signalisation en particulier au niveau du D1.

C'est désormais chose acquise et la signalisation sera revue complètement par le Département.

De ce fait, des interventions ont déjà été faites tant auprès des services de Police que des entreprises de la Zone Industrielle.

Il s'agit dans un premier temps « d'avertissements » qui sera suivie par la suite de « verbalisation » et « sanctions ».

Bonne note est prise par le Conseil Municipal.

- **Broyage Nord-Est**

Monsieur FLORIN informe l'Assemblée qu'il a été saisi de plaintes des industriels, des riverains, des habitants de la chaussée Brunehaut, du « lotissement » sur les odeurs désagréables, la prolifération de mouches provenant de la société de Broyage Nord-Est installée aux lieu et place des anciens ETS VALLET-SAUNAL.

En effet, cette société fait du composte à partir de déchets verts.

L'installation d'une telle activité ne nécessite pas d'enquête publique commodo et incommodo mais doit simplement faire l'objet d'une déclaration en Préfecture, ce qui a été fait en décembre 2016.

Il n'en reste pas moins vrai que les émanations provenant de cette société sont, à la limite du supportable, suivant les orientations du vent.

Les représentants de la société ont souhaité être reçus par la municipalité de Condren afin d'évoquer leurs activités et essayer de trouver les solutions les mieux adaptées au niveau de l'environnement proche.

Le Conseil Municipal accepte de recevoir les dirigeants de cette société pour une réunion de travail.

Il est fait remarqué que les réclamations qui pourraient être faites doivent l'être dans un délai d'un an à compter du récépissé de réclamation de cette entreprise à la préfecture.

Bonne note est prise.

Accord de l'Assemblée Municipale.

- **Aisne-Enrobés**

Monsieur FLORIN informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi de réclamations portant sur le bruit, les vibrations, les poussières provenant du site de la société « Aisne-Enrobés ».

En effet, cette société avait mis en place une unité de broyage, concassage de béton non loin de la chaussée Brunehaut.

Les désagréments étaient devenus tels que les riverains ne parvenaient plus à supporter les nuisances d'autant plus que nous étions en période de chaleur.

La poussière, le bruit, les fenêtres et portes fermées, la situation était devenue intolérable.

Monsieur FLORIN précise qu'il a dû utiliser les pouvoirs de police menaçant de saisir Monsieur le Préfet pour faire cesser ces nuisances.

L'Entreprise a immédiatement pris les dispositions nécessaires pour faire stopper le chantier.

Bonne note est prise.

- **Règlement Départemental D'Incendie**

Monsieur FLORIN informe l'Assemblée que Monsieur le Préfet de l'Aisne, par arrêté récent, vient d'approuver et de mettre en œuvre le nouveau Règlement Départemental d'Incendie et de Secours.

Une réunion s'est tenue récemment en présence des conseillers départementaux et des services de secours.

Un arrêté municipal devra être pris avant le mois de juillet prochain et la Commune se doit d'être couverte en matière de lutte contre l'incendie.

Monsieur FLORIN rappelle qu'en 2014, une demande de subvention avait été déposée en vue du remplacement des poteaux d'incendie, demande qui n'avait pu aboutir, les services départementaux ayant rejeté le dossier estimant qu'il s'agissait plus d'une motion d'entretien que de renforcement.

Il n'en reste pas moins vrai qu'à ce jour sur les 17 poteaux existants 6 ne répondent pas aux spécifications imposées c'est-à-dire d'un débit d'au moins 60m³/h.

Les poteaux concernés ont un débit de l'ordre du 40m³/h voire hors service pour l'un d'entre eux.

De plus, la Route de Chauny n'est pas suffisamment couverte et il y aurait lieu d'y installer une citerne « enterrée » le diamètre du réseau et les pertes en charge rendant le poteau existant « non-conforme ».

Le nouveau Contrat Départemental doit entrer en vigueur l'an prochain, et d'ores et déjà des contacts ont été pris afin que notre dossier puisse être reconsidéré.

D'autre part la grosse difficulté réside également dans le sous-dimensionnement des tuyaux.

Il serait possible d'installer des poteaux sur la conduite de refoulement ce qui augmenterait considérablement le débit.

Un dossier sera à nouveau établi et représenté dans le cadre du prochain contrat départemental.

Il est d'ores et déjà à noter, compte-tenu de l'importance de cette couverture, de l'urgence des travaux à envisager, que le budget de l'an prochain devra être axé sur le financement de ces travaux sous réserve, bien entendu, que les financements complémentaires du département puissent être mobilisés et obtenus rapidement.

Bonne note est prise par le Conseil Municipal qui considère que cette question de « sécurité » doit être traitée en toute priorité.

Monsieur FLORIN remercie les collègues du Conseil Municipal de leur attention et du travail réalisé ce soir.

-----0-----

Séance est levée à 21h00

Suivent les signatures de la réunion du 10 Octobre 2017:

Monsieur BONNAVE André, Maire Procuration à M. FLORIN	Monsieur FLORIN Claude, 1^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine, 2^{ème} Adjoint
Madame LAUGIER Jeannine, 3^{ème} Adjoint	Monsieur GAUDEFROY Philippe, 4^{ème} Adjoint	Monsieur LEFEBVRE Fabrice Absent
Madame LENGOWSKI Martine Absente	Madame BRUXELLE Maryse Procuration à M. GAUDEFROY	Monsieur SENECHAL Dominique
Monsieur DUFOUR Jean-Paul Procuration à Mme MORELLE	Monsieur WATBOT Claude	Monsieur GUERNUT Daniel
Monsieur VICTORIEN PIERRE Absent	Madame TARGY Michelle	Monsieur MARTIN Jean-Pierre Absent

Vu,
Le secrétaire de séance

Monsieur GUERNUT.